

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a prononcé, le vendredi 11 octobre 2013 à Rabat, un important discours à l'occasion de l'ouverture de la première session de la troisième année législative de la 9ème législature.

En voici le texte intégral:

"Louange à Dieu.

Prière et salut sur le Prophète,

Sa famille et Ses compagnons.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

C'est avec plaisir que Nous procédons à l'ouverture de l'année législative du parlement, dans le cadre de ce rendez-vous annuel important que Nous avons avec les représentants de la Nation.

La présente rencontre revêt un caractère particulier, d'autant plus qu'elle coïncide avec la commémoration du cinquantenaire de la fondation du parlement marocain.

A cet égard, Nous tenons à saluer l'initiative prise par les présidents des deux chambres du parlement de commémorer cet anniversaire, en élaborant un programme intégré visant à mettre en exergue les principales étapes de l'évolution du processus institutionnel de notre pays.

En effet, la pratique parlementaire pluraliste dans notre pays ne date pas d'hier. Il s'agit plutôt d'un choix stratégique s'étalant sur un demi-siècle, et qui procède de la foi profonde du Maroc et de ses forces vives dans les principes démocratiques. Et c'est pourquoi le modèle démocratique marocain s'affirme comme un précurseur au sein de son environnement régional et continental.

En effet, le parlement marocain est une mémoire vivante et un témoin privilégié des positions résolues qui ont été adoptées par notre pays et des combats majeurs qu'il a menés pour progresser et aller de l'avant dans le parcours politique pluraliste qui est le sien.

Toutefois, nombreux sont ceux qui ne connaissent malheureusement pas l'histoire de nos institutions. Ils ignorent toute la sagesse et la hauteur de vue qui ont marqué son évolution, dans le cadre d'un processus graduel, conduit avec une volonté forte et souveraine, et nullement subi.

Nous avons suivi la même démarche judicieuse pour conforter la position des institutions. Ainsi, le parlement s'érige désormais comme l'unique responsable de l'adoption des lois.

Mesdames, Messieurs,

L'évolution du processus institutionnel dans notre pays est en perpétuel renouvellement, tirant parti des accumulations positives de la pratique représentative, aux niveaux national et local, qui sont d'ailleurs complémentaires l'un de l'autre :

Tout d'abord, le mandat parlementaire : Il s'agit en l'occurrence d'une représentation de la nation, d'une mission nationale majeure, et non d'une rente politique.

Vous devez donc mesurer l'ampleur de cette charge considérable qui exige dévouement et abnégation, ainsi qu'un patriotisme sincère et un sens élevé du devoir dans l'accomplissement de vos responsabilités.

Vous n'êtes pas sans savoir que la présente législature est considérée comme une législature fondatrice, au cours de laquelle toutes les lois organiques doivent être adoptées. Et dans la mesure où ces lois viennent compléter la Loi suprême, Nous vous invitons instamment, Mesdames et Messieurs les parlementaires, à faire preuve d'un esprit consensuel national. Lors de l'élaboration et de l'adoption de ces lois organiques, Nous vous recommandons de vous astreindre à une démarche participative la plus large possible, à l'instar de celle ayant caractérisé l'adoption de la Constitution.

Nous vous engageons également à assumer pleinement vos responsabilités dans l'accomplissement de vos missions législatives. Car, en définitive, ce qui importe le plus pour Nous, ce n'est pas seulement la quantité de lois adoptées, mais également et surtout la qualité législative de ces lois.

Dans le même ordre d'idées, Nous appelons à l'adoption du statut de l'opposition parlementaire, afin que celle-ci puisse remplir son rôle de contrôle de l'action gouvernementale, de formulation d'une critique constructive et de présentation de propositions et d'alternatives réalistes, au service des intérêts supérieurs de la Nation.

Par ailleurs, Nous tenons à souligner la nécessité d'un dialogue constructif et d'une coopération étroite et équilibrée entre le parlement et le gouvernement, dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs. Car il s'agit de garantir une pratique politique saine, fondée sur l'efficacité, la cohérence et la stabilité institutionnelle, et non de transformer l'enceinte du parlement en arène de lutte politicienne.

Deuxièmement, le mandat communal, local ou régional : Il est encore plus important dans la réalité politique nationale, dans la mesure où il est lié au vécu quotidien des citoyens qui choisissent les personnes et les partis qui sont appelés à gérer leurs affaires quotidiennes.

En effet, c'est aux Conseils communaux qu'il revient d'assurer la gestion des services de base dont le citoyen a besoin chaque jour. Le gouvernement, quant à lui, se charge d'élaborer les politiques publiques et les plans sectoriels, et de veiller à leur mise en oeuvre.

Le ministre n'est pas responsable de l'approvisionnement en eau et en électricité. Ce n'est pas à lui d'assurer le transport public, ni de la propreté de la commune, du quartier ou de la ville, pas plus que d'y garantir la qualité des routes et des chaussées. Ce sont plutôt les élus communaux qui sont responsables de ces services publics, au sein de leurs circonscriptions respectives et devant les électeurs qui ont voté pour eux.

Ces élus sont également chargés de lancer et de mettre en oeuvre les chantiers et les projets de développement dans les circonscriptions de leur ressort, afin de créer des emplois et de créer pour les citoyens les conditions d'accès à un revenu stable.

C'est dire la noblesse et la portée de leur mission. Elle exige loyauté et intégrité, ainsi qu'un sens élevé des responsabilités, et la capacité de rester proche du citoyen, en interaction permanente avec lui, à l'écoute de ses préoccupations pressantes, et prompt à répondre à ses sollicitations administratives et sociales.

Mais dans la réalité, on constate d'amples variations entre les niveaux de gestion des affaires locales et régionales.

En effet, si de nombreuses collectivités territoriales bénéficient d'un modèle de gestion raisonnable, il en existe malheureusement d'autres qui pâtissent d'une gestion défectueuse de la part des instances élues.

Je pense ici aux problèmes que subissent certaines villes, comme Casablanca par exemple, que je connais bien et aux habitants de laquelle me lient des sentiments d'empathie, d'affection et de fidélité, que je porte naturellement à tous les Marocains.

C'est à cette ville, en effet, que j'ai réservé ma première visite en 1999, dès mon accession au Trône de mes glorieux ancêtres. Et c'est précisément de Casablanca que j'ai lancé le nouveau concept d'autorité.

Depuis, je m'attache à m'enquérir de sa situation en effectuant des visites de terrain dans ses différents quartiers.

De même, je tiens à suivre de près les différents programmes et projets visant à pallier les déficiences que connaît cette ville.

Compte tenu de la place privilégiée qu'occupe Casablanca en tant que locomotive de développement économique, il y a une forte volonté d'en faire un pôle financier international.

Mais la concrétisation d'un projet de cette envergure ne tient pas à une simple décision d'ériger des méga-édifices selon les meilleurs schémas architecturaux.

En réalité, la transformation de Casablanca en hub financier international exige d'abord et avant tout des infrastructures et des services de base, répondant aux normes mondiales. Elle requiert, en outre, la consolidation des règles de bonne gouvernance, la mise en place d'un cadre juridique approprié, la formation de ressources humaines hautement qualifiées et l'adoption de techniques et de méthodes de gestion modernes.

Malheureusement, Casablanca ne réunit pas tous ces atouts, malgré les grands efforts en matière d'équipement et d'investissement, surtout pour ce qui est de la mise à niveau urbaine.

Mais pourquoi cette ville, qui compte parmi les plus riches du Maroc, ne connaît-elle pas concrètement l'essor auquel aspirent les casablancaises et les casablancais, à l'instar de beaucoup d'autres villes ?

Est-il raisonnable qu'elle reste à ce point un espace des grandes contradictions, jusqu'à devenir l'un des modèles les plus faibles en matière de gestion territoriale ?

Casablanca est la ville des disparités sociales les plus criantes, où se côtoient les catégories riches et les classes pauvres. C'est la ville des gratte-ciel et des bidonvilles. C'est le centre de la finance et des affaires, mais aussi de la misère, du chômage et d'autres maux, sans parler des déchets et des ordures qui en ternissent la blancheur et entachent la réputation.

Quant aux causes, elles sont aussi nombreuses qu'interdépendantes.

Ainsi, outre la faible efficacité des interventions de certains services provinciaux et régionaux des différents départements ministériels, on relève, entre autres raisons majeures, le mode de gestion adopté par certains Conseils élus qui se sont succédé à la gestion de la ville, ainsi que les antagonismes stériles entre leurs composantes respectives. On constate, de surcroît, la multiplicité des fonctions assumées par les membres de ces Conseils et le cumul des responsabilités, même si, par ailleurs, il existe des élus compétents, animés de bonne volonté et soucieux de l'intérêt de leur ville.

En un mot, le problème dont souffre la capitale économique tient essentiellement à un déficit de gouvernance.

En effet, bien que le budget du Conseil communal de Casablanca dépasse trois ou quatre fois celui de Fès ou Marrakech par exemple, il n'en demeure pas moins que les réalisations effectives de ces deux villes en matière de prestation de services de base de qualité sont de loin supérieures à ce qui a été accompli à Casablanca.

La meilleure illustration en est le grand déficit que connaît le domaine de l'assainissement, où les réalisations restent limitées, en tout cas bien en-deçà des besoins de la population, en comparaison avec ce qui a été réalisé à Rabat, Fès, Marrakech et d'autres villes encore.

Ce décalage se reflète, en particulier, dans le taux d'épuration des eaux usées, qui demeure très faible, se situant à 45 pc à peine, contre 100 pc déjà atteint à Fès et à Marrakech. Parallèlement l'on vient d'annoncer l'épuration totale de la ville de Rabat, où le taux optimal de 100 pc a été atteint, tant pour ce qui est du raccordement au réseau d'assainissement, qu'en ce qui concerne l'épuration des eaux usées.

Cette situation complexe nécessite d'urgence un diagnostic qui permette d'identifier les origines du mal et les moyens d'y remédier. Car, en effet, l'essor des villes ne se mesure pas uniquement à l'aune de la hauteur de leurs tours et de la largeur de leurs avenues, mais on l'évalue essentiellement en fonction des infrastructures et des services publics disponibles, et à la lumière de la qualité de vie dans ces villes.

Je rappelle ici ce que j'ai dit dans mon premier discours, après que Nous est échue la charge d'assurer la conduite de Notre peuple fidèle, à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple en 1999. J'y ai affirmé, en l'occurrence, que nous ne disposons pas de baguette magique pour résoudre tous les problèmes, mais que nous allions affronter ces difficultés avec le labeur, le sérieux et la conscience nécessaires.

Cet impératif s'applique à la ville de Casablanca aujourd'hui. Pourtant, les responsables de la gestion des affaires de la métropole ont la volonté et la résolution d'oeuvrer à la promotion et à l'essor de leur ville. Il leur incombe de les traduire concrètement sur le terrain.

Face aux dysfonctionnements que connaissent de nombreuses villes, grandes et moyennes, et bon nombre de centres ruraux, Nous attirons l'attention des partis politiques sur la nécessité d'oeuvrer pour l'émergence de compétences et d'élites régionales nouvelles, qui soient aptes à prendre en main les affaires publiques locales, surtout au vu des larges attributions que confère la Constitution aux collectivités territoriales, et compte tenu des perspectives qu'ouvre la régionalisation avancée, et des défis qu'elle induit.

Nous engageons également le gouvernement et le parlement à traduire dans les faits les dispositions relatives à la Région et aux autres collectivités territoriales, et à adopter les textes juridiques y afférents.

Parallèlement, il appartient au gouvernement d'activer l'adoption de la charte de déconcentration administrative, d'autant plus que cette initiative relève de sa compétence, et qu'elle ne tient qu'à sa volonté propre. Cette charte, Nous l'avons déjà appelée de Nos vœux à maintes reprises.

Mesdames, Messieurs,

Nous considérons que les deux mandats, parlementaire et communal, sont la clef de voûte de la pratique politique participative, que se sont choisie les Marocains, et qui serait inachevée en l'absence de ses deux composantes.

Il n'y a donc pas de différence pour moi, entre les deux. Ce qui reste le plus important, c'est que chacun de ces élus assume ses missions nationales et locales, et ses devoirs à l'égard des électeurs qui lui ont accordé leur confiance.

Par ailleurs, l'importance de ces deux mandats ne réside pas seulement dans la bonne gestion des affaires publiques, si appréciable soit-elle par ailleurs, mais elle tient aussi à la volonté de servir les intérêts supérieurs de la nation et de défendre ses justes causes, notamment et au premier chef, celle de l'intégrité territoriale de notre pays.

En effet, la question du Sahara s'est trouvée cette année en butte à des défis majeurs que nous avons pu relever grâce à la force de notre position et à la légitimité de notre cause.

Mais on ne devrait pas se satisfaire de remporter cette bataille, ni céder à un optimisme béat.

Nous avons, en effet, constaté quelques défaillances dans la manière d'aborder notre cause nationale primordiale, nonobstant les initiatives sérieuses entreprises par certains parlementaires, mais qui demeurent, malgré tout, insuffisantes.

Voilà qui est de nature à encourager nos adversaires à passer à la vitesse supérieure dans leurs manoeuvres pour porter préjudice à notre pays.

Ceci tient au fait que la majorité des acteurs ne se mobilisent avec force qu'en cas de danger imminent menaçant notre intégrité territoriale, comme s'ils attendaient le feu vert avant d'entreprendre quoique ce soit.

Or, au lieu d'attendre les attaques de nos adversaires pour y riposter, il faut plutôt les acculer à la défensive, en prenant les devants, en anticipant les événements et en y répondant de manière positive.

En effet, la question du Sahara n'est pas seulement la responsabilité du Roi, mais elle est également la cause de tous et de chacun : institutions de l'Etat, parlement, Conseils élus, et tous les acteurs politiques, syndicaux et économiques, les organisations de la société civile, les médias et l'ensemble des citoyens.

Il faut donc rappeler encore une fois que la source de notre force, dans la défense de notre Sahara, réside dans l'unanimité de toutes les composantes du peuple marocain autour de ses valeurs sacrées.

La situation est difficile. Rien n'est encore tranché. Les manoeuvres des adversaires de notre intégrité territoriale ne vont pas s'arrêter, ce qui pourrait placer notre cause devant des développements décisifs.

Par conséquent, je vous exhorte tous – encore une fois – à une forte mobilisation, une vigilance de tous les instants, et des initiatives efficaces, aux niveaux interne et externe, pour contrecarrer les ennemis de la nation où qu'ils se trouvent, et pour déjouer les stratagèmes illégitimes auxquels ils ont recours.

Face à cette situation, il incombe désormais au parlement d'élaborer un plan d'action intégré et efficient, mettant à contribution tous les instruments de travail parlementaire, afin de poursuivre la défense de notre intégrité territoriale, en laissant de côté les antagonismes entre majorité et opposition. Notre cause nationale ne saurait être l'otage des conjonctures et des calculs politiques.

De même, il appartient aux membres du parlement et des Conseils élus locaux et régionaux, surtout dans nos provinces du Sud, d'assumer pleinement leurs responsabilités en tant que représentants des habitants de la région, et le devoir qui leur incombe de contrer les ennemis de la patrie.

En tant que Représentant suprême de l'Etat, Symbole de l'unité de la nation, Je n'épargnerai aucun effort, à tous les niveaux, pour préserver l'intégrité territoriale, la souveraineté et la stabilité du Royaume, fort de l'unanimité de Notre peuple fidèle et des efforts conjugués de toutes ses composantes.

J'ai été élevé dans l'amour de la patrie et j'étais témoin, comme tous les Marocains, malgré mon jeune âge à l'époque, de l'ambiance de mobilisation et de l'esprit patriotique élevé qui avaient marqué la récupération de nos provinces du Sud, grâce à la glorieuse Marche Verte, et au génie de son concepteur, Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu sanctifie sa dernière demeure. Et c'est précisément cet esprit qui doit continuer à inspirer nos actes et nos initiatives.

Je demeurerai donc, comme vous m'avez toujours connu, au premier rang des défenseurs de notre intégrité territoriale, à la tête des Marches pour le développement, le progrès et la prospérité, dans le cadre de l'unité, de la sécurité, de la stabilité et de l'unanimité nationale inébranlable.

Dieu vous ordonne de restituer les dépôts. Véridique est la parole de Dieu. Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabaraakatouh".

Maroc.ma